



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2022
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 407^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 juillet 2022, à 10 heures

Président : Mr. Niang (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et
l'évolution du processus politique

Point sur les activités du Comité

Examen des demandes d'accréditation déposées par des organisations de la société
civile

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à u
Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des
documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10h15.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

2. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) déclare que la solidarité constante du Comité avec le peuple palestinien et les manifestations qu'il organise sont essentiels pour sensibiliser au sort des Palestiniens et mobiliser l'action internationale pour mettre fin à l'injustice historique qu'ils subissent. L'année 2022 a marqué le cinquante-cinquième anniversaire de l'occupation israélienne et le soixante-quatorzième anniversaire de la Nakba.

3. Depuis la dernière séance du Comité en mai 2022, les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes ont continué à mener des attaques violentes. À ce jour, en 2022, 70 Palestiniens ont été tués, dont 17 enfants. Environ 4 000 civils palestiniens, dont 170 enfants, sont actuellement détenus par la Puissance occupante. Dans le même temps, les corps de 105 Palestiniens ont été cachés à leurs familles, qui n'ont pas eu la possibilité d'enterrer leurs proches. Son Gouvernement demande la libération immédiate de tous les Palestiniens détenus illégalement, qu'ils soient vivants ou morts.

4. Le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/76/871) fait état de milliers de violations des droits humains subies par les enfants palestiniens en 2021, notamment d'attaques contre des écoles et des hôpitaux. Les forces d'occupation israéliennes ont tué 78 enfants palestiniens et en ont mutilé 982. En outre, 637 enfants ont été détenus dans des prisons israéliennes, où plusieurs d'entre eux ont fait état de mauvais traitements. Dans ce rapport, le Secrétaire général averti pour la première fois que si la situation venait à se reproduire en 2022 sans nette amélioration, Israël devrait être inscrit sur la liste des parties ayant commis de graves violations à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé. Sa délégation se félicite de la collaboration du Bureau avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et exhorte les membres du Comité à insister sur l'établissement de la responsabilité des crimes visant des enfants palestiniens et leurs familles.

5. Les terres et les biens palestiniens continuent d'être saisis et détruits et les familles déplacées de force alors que la Puissance occupante poursuit l'implantation

de colonies, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, faisant fi des résolutions et des avis consultatifs du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de Justice, et violant la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. À Massafer Yatta, 1 200 Palestiniens, dont plus de 500 enfants, ont été expulsés de leurs maisons pour faire place à une zone d'entraînement militaire, la Puissance occupante poursuivant ses tentatives de nettoyage ethnique de la ville. Les Palestiniens de Jérusalem-Est et de ses environs vivent également sous la menace constante d'un déplacement, en particulier à Cheik Jarrah, Silwan, Oualaja et Kafr Kaddoum. Dans le même temps, les provocations, les incitations et les incursions se sont poursuivies sur les lieux saints, en particulier la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif. Le dernier incident en date s'est produit en juin, lorsque des milliers d'Israéliens ont assiégé Jérusalem lors de la « marche du drapeau » pour marquer la prise de Jérusalem-Est par Israël pendant la guerre de 1967 et la poursuite de l'occupation et de l'annexion de la ville. Dans la bande de Gaza, plus de deux millions de Palestiniens continuent de subir les conséquences humanitaires et socioéconomiques désastreuses et les traumatismes psychologiques du blocus illégal qui dure depuis 15 ans. Et pourtant, aucune mesure n'a été prise pour tenir Israël responsable de ses actes inhumains. En Cisjordanie, Israël continue d'imposer un régime de permis raciste et discriminatoire aux seuls Palestiniens.

6. Les dures réalités du Territoire palestinien occupé ont conduit les organisations internationales, israéliennes et palestiniennes de défense des droits de l'homme à déclarer qu'Israël imposait un régime d'apartheid au peuple palestinien. Sa délégation exhorte les États Membres et la communauté internationale à reconnaître et à examiner directement ce fait, malgré le malaise que peut susciter l'utilisation de ce terme. En vertu du droit international, et notamment de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, les États ont l'obligation politique, juridique et morale de prendre des mesures collectives pour mettre fin aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité perpétrés contre le peuple palestinien. À cet égard, son Gouvernement rejette les accusations d'antisémitisme formulées à l'encontre de quiconque s'oppose aux politiques et pratiques illégales et inhumaines mises en œuvre par la Puissance occupante. Il rejette également les tentatives visant à imposer à l'Organisation des Nations Unies la définition pratique de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Cette définition est clairement destinée à étouffer le débat et à entraver les mesures de

responsabilisation visant à mettre un terme aux violations des droits humains et aux infractions graves perpétrées par Israël.

7. La délégation palestinienne demande instamment au Comité d'appeler à des efforts collectifs concrets pour promouvoir l'obligation de rendre des comptes, afin qu'Israël ne reste pas à l'écart de l'état de droit et qu'une voie politique puisse être ouverte vers un avenir juste, sûr et pacifique pour les peuples palestinien et israélien. Les États Membres doivent continuer à demander des comptes à Israël, y compris par des moyens juridiques devant des tribunaux tels que la Cour pénale internationale. Dans le même temps, ils doivent joindre leurs efforts à ceux de la communauté internationale pour encourager davantage de pays à assumer leurs responsabilités à cet égard.

8. Cela fait 75 ans que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), privant le peuple palestinien de sa patrie et niant ses droits à l'autodétermination et à la liberté, ainsi que le droit au retour de millions de réfugiés palestiniens. Alors que la région continue d'être privée de paix et de sécurité, il est temps de respecter l'engagement de parvenir à la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, avant que cette solution ne soit plus envisageable. Sa délégation appelle tous les organes des Nations Unies à s'attaquer aux causes profondes du conflit afin de parvenir à une solution juste, conformément au droit international, à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

9. Elle remercie les États qui ont versé des contributions ou pris des engagements pour soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) lors de sa récente conférence d'annonces de contributions. Néanmoins, un déficit de financement subsiste. Des ressources doivent être mobilisées pour garantir la continuité des services de l'Office et, par extension, son rôle stabilisateur dans la région. Le mandat de l'Office doit également être renouvelé à la plus large majorité possible lors de la prochaine soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

10. **Le Représentant de l'Afrique du Sud** dit que son Gouvernement rejette les lois d'apartheid auxquelles le peuple palestinien est soumis et demeure consterné par l'oppression, le déplacement et la dépossession auxquels il est en proie au quotidien. Sa dignité et ses droits fondamentaux ne doivent pas être négociables. Son Gouvernement s'inquiète également de l'incapacité persistante du Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité de protéger le peuple palestinien. Le

Comité et la communauté internationale dans son ensemble doivent condamner universellement les pratiques israéliennes et tenir Israël pour responsable de ses actes.

Point sur les activités du Comité

11. **Le Président** félicite l'Équateur et Malte, qui sont membres du Comité, pour leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité. Il indique que depuis la dernière séance du Comité, tenue en février 2022, le Bureau avait rencontré les États membres du Moyen-Orient, le Quatuor pour le Moyen-Orient et les membres du Conseil de sécurité afin de redynamiser les efforts visant à reprendre le processus de paix au Moyen-Orient. Le Bureau a également rencontré les Représentants permanents du Brésil, du Gabon et du Ghana. Le 28 février, la Division des droits des Palestiniens a organisé sa séance d'information annuelle destinée à mieux faire connaître aux nouveaux représentants et représentantes des délégations le mandat et le programme de travail du Comité.

12. Il a fait une déclaration lors de la quarante-huitième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenue les 22 et 23 mars à Islamabad. Partenaire stratégique dans la mise en œuvre du mandat du Comité, l'Organisation de la coopération islamique a financé l'impression de brochures et la production des expositions présentées au siège de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

13. Le 23 mars, en marge de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, le Comité a tenu une réunion virtuelle sur l'effet des déplacements forcés sur les femmes palestiniennes, qui a été diffusée en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies et les plateformes de médias sociaux. Le groupe composé exclusivement de femmes, comprenait des habitants des quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, à Jérusalem-Est. Le 30 mars, le Bureau a rencontré le Président de l'Assemblée générale pour discuter des moyens de mettre davantage en lumière la question de la Palestine.

14. Le 20 avril, une délégation du Bureau a participé à une séance d'information spéciale sur la situation en Palestine, organisée par le groupe du Mouvement des pays non alignés au Conseil de sécurité. Le 25 avril, le Vice-Président du Comité a fait une déclaration dans le cadre du débat public trimestriel du Conseil de sécurité tenu sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le 27 avril, le Comité a organisé une manifestation virtuelle intitulée « Al-Khalil/Hébron:

une étude de cas sur les conséquences des implantations israéliennes sur les droits des Palestiniens sous l'occupation ».

15. En mai, une délégation du Comité s'est rendue en Irlande pour discuter des moyens de tirer parti du soutien résolu du pays aux droits des Palestiniens à l'avenir. Le Bureau a rencontré le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la défense, ainsi que les partis représentés au Parlement. En coopération avec le Centre irlandais pour les droits de l'homme de l'Université nationale d'Irlande à Galway, le Comité a organisé un séminaire à huis clos à Dublin pour discuter des stratégies juridiques à adopter face à l'occupation israélienne prolongée du territoire palestinien. Il a également commandé une étude juridique à ce sujet. Le 11 mai, le Bureau a publié un communiqué de presse condamnant le meurtre de la journaliste d'Al-Jazeera, Shireen Abu Aqleh, qui couvrait une opération militaire israélienne près du camp de réfugiés de Jénine en Cisjordanie. Sa mort a privé la communauté internationale d'une correspondante expérimentée qui a dénoncé les violations constantes des droits des Palestiniens par la Puissance occupante.

16. Le 16 juin, le Comité a facilité une conversation virtuelle sur l'apartheid, le droit international et le territoire palestinien occupé avec l'ancien Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al-Husseini, et la Secrétaire générale d'Amnesty International, Agnès Callamard. Ils ont débattu des conclusions du rapport 2022 d'Amnesty International intitulé « L'apartheid israélien envers le peuple palestinien : un système cruel de domination et un crime contre l'humanité ». Dans un message vidéo, la Ministre des relations et de la coopération internationales de l'Afrique du Sud, a relevé les analogies qu'il y avait entre l'Afrique du Sud de l'apartheid et la situation actuelle dans le Territoire palestinien occupé. Le 22 juin, une délégation du Bureau a rencontré la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés afin de discuter de mesures concrètes pour répondre aux violations généralisées des droits des enfants palestiniens par Israël, y compris l'utilisation de balles réelles.

17. **Le Représentant de la Türkiye** indique que la question palestinienne est éclipsée par d'autres conflits figurant au premier rang des préoccupations de la communauté internationale et encourage le Comité à veiller à ce que le sort des Palestiniens reste une priorité. À cette fin, sa délégation invite le Comité à organiser de futures manifestations dans ses nouveaux bureaux, qui comprennent un auditorium pouvant accueillir 150 personnes. En tant que président du Groupe de travail

sur le financement de l'UNRWA, la Türkiye a prévenu que l'Office aurait besoin de 100 millions de dollars pour poursuivre ses activités. Le Comité doit envisager d'organiser une manifestation pour sensibiliser le public aux problèmes financiers de l'Office afin de mobiliser le soutien nécessaire.

18. **L'Observatrice de la Chine** déclare que son pays est profondément préoccupé par la détérioration de la situation dans le Territoire palestinien occupé. L'expansion continue des colonies empiète sur les terres et les ressources naturelles palestiniennes, violant le droit de la Palestine à l'autodétermination et rendant plus inaccessible la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant. Dans le même temps, la poursuite des violences par les forces de sécurité israéliennes et les colons causent de lourdes pertes parmi les Palestiniens, y compris des enfants. La question de Palestine est une épreuve décisive pour la justice et l'équité internationales. Une gestion des crises au coup par coup ne saurait se substituer à un règlement global et équitable; des mesures économiques et humanitaires restreintes ne peuvent pas combler des déficits en matière de politique et de sécurité; et les différentes politiques nationales ne peuvent remplacer un consensus international et un processus multilatéral établis de longue date, qui incluent les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La Chine appelle la communauté internationale, en particulier les États ayant une influence sur les parties concernées, à prendre des mesures urgentes et décisives pour soutenir le processus de paix au Moyen-Orient et promouvoir la solution des deux États, plutôt que d'attendre que les conditions du dialogue s'améliorent. Une importance égale doit être accordée aux préoccupations de sécurité de l'État de Palestine et d'Israël. En outre, les États doivent maintenir une position cohérente plutôt que de laisser les revirements constants des politiques nationales compliquer davantage le processus de paix. Son Gouvernement soutient fermement la juste cause du peuple palestinien pour rétablir ses droits nationaux légitimes et continuera inlassablement d'œuvrer pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

19. **Le Représentant de la Malaisie** dit que tous les États Membres doivent continuer à soutenir la question de Palestine, en particulier ceux qui sont membres du Comité et d'autres organes compétents. Les pays doivent apporter un soutien financier à l'UNRWA dans la mesure du possible; même de modestes contributions peuvent avoir un effet marquant sur le peuple palestinien. Il a récemment visité le camp de Marka, où les réfugiés ont exprimé leur gratitude pour l'aide qu'ils

ont reçue. Au niveau politique, les États ne doivent pas se contenter de publier des déclarations lorsque des incidents se produisent; ils doivent participer activement aux réunions pour s'assurer que la question reste une priorité à l'ordre du jour de l'Organisation Nations Unies. Les membres du Comité doivent également collaborer avec leurs collègues du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Les déclarations collectives faites par ces groupes doivent être amplifiées par des déclarations individuelles afin que le soutien au peuple palestinien soit visible. Il remercie la délégation de la Türkiye d'avoir proposé au Comité d'utiliser ses nouvelles installations.

20. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) déclare que son gouvernement apprécie les appels à l'action et à la coopération pour garantir que la question de la Palestine reste une priorité à l'ONU et pour l'ensemble de la communauté internationale. Les récentes manifestations organisées par le Comité ont joué un rôle essentiel dans la sensibilisation aux questions des femmes et des déplacements forcés, de l'effet des colonies israéliennes sur les droits des Palestiniens et de l'apartheid dans le Territoire palestinien occupé. Le Comité doit également être félicité pour sa collaboration avec la société civile, y compris les acteurs palestiniens, israéliens et internationaux. Il est essentiel de poursuivre les actions de sensibilisation, en particulier auprès des organisations de la société civile palestinienne qui sont criminalisées par Israël, Puissance occupante, dans le but de réduire leur contribution. À la suite de l'assassinat de la journaliste Shireen Abu Aqleh, il est plus que jamais essentiel d'amplifier les voix palestiniennes et de permettre à ces organisations de la société civile de participer aux discussions et aux efforts internationaux visant à promouvoir la justice pour le peuple palestinien.

21. Le Représentant de Malte indique que son Gouvernement continuera à œuvrer en faveur d'une solution juste et globale au conflit, qu'il mettra en avant au cours de son mandat au Conseil de sécurité. La situation financière de l'UNRWA est préoccupante, compte tenu du rôle de l'Office en tant que force stabilisatrice dans la région. Sa délégation engage la communauté internationale à apporter à l'UNRWA le soutien dont il a besoin pour continuer à fournir aux réfugiés palestiniens les services essentiels dont ils ont besoin.

22. **L'Observateur de l'Égypte** propose que le Comité organise des manifestations et des campagnes dans les médias sociaux pour soutenir le renouvellement du mandat de l'UNRWA, qui sera examiné lors de la prochaine soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

23. **Le Représentant du secrétariat** signale qu'à la demande du Bureau, la Division des droits des Palestiniens a commencé à augmenter ses investissements dans le domaine du plaidoyer numérique deux ans plus tôt. Il s'est concentré sur l'accroissement de la portée du Comité et le renforcement des compétences correspondantes. En conséquence, l'intérêt pour la question de Palestine s'est clairement accru: le nombre d'abonnés du Comité sur Twitter, d'abonnés à la lettre d'information, de vues sur YouTube et de visites du site web a augmenté. Il encourage les États Membres à s'impliquer et à retweeter le compte Twitter du Comité chaque fois que possible. Il invite également les États Membres à collaborer avec la Division pour continuer à améliorer la portée du Comité. Bien que l'UNRWA soit déjà présent dans une grande partie de la programmation tout au long de l'année, la Division étudiera les moyens de mettre en évidence le travail de l'Office dans la perspective du renouvellement de son mandat.

24. **Le Président** remercie la délégation de la Türkiye d'avoir proposé d'accueillir les manifestations du Comité dans ses locaux. Le Comité ne doit pas permettre que la situation en Palestine soit éclipsée par d'autres conflits. Pour cela, il devra continuer à sensibiliser l'opinion publique en mettant davantage en lumière le sort des réfugiés palestiniens, en s'adressant aux organisations de la société civile et en menant des campagnes dans les médias sociaux.

Examen des demandes d'accréditation déposées par des organisations de la société civile

25. Le Président dit que les critères qui s'appliquent à l'obtention de l'accréditation et les avantages qui s'y attachent sont décrits en détail sur le site Web du Comité. Dans le cadre de la procédure d'accréditation, les organisations présentent les activités qu'elles mènent en faveur du règlement de la question palestinienne. Une fois accréditées, elles peuvent prendre part aux activités du Comité. Le secrétariat reçoit régulièrement des demandes d'accréditation, qui sont examinées par le Bureau avant d'être envoyées au Comité pour approbation. Au cours des derniers mois, le secrétariat a reçu des demandes de la part de 14 organisations, dont 3 remplissaient les conditions d'accréditation : Leonard Education Organization, Law for Palestine et le Hebron Rehabilitation Committee. Le Président considère que le Comité souhaite accéder à ces demandes d'accréditation.

26. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

27. **Le Représentant du secrétariat** indique que la Conférence internationale annuelle sur la question de Jérusalem, organisée par le Comité et l'Organisation de la coopération islamique, se tiendra le 20 juillet. Le thème de la Conférence est le suivant: »La jeunesse palestinienne à Jérusalem-Est sous occupation », afin de mettre en lumière les défis auxquels se heurtent les jeunes Palestiniens et leur rôle en tant qu'agents de changement.

La séance est levée à 11 h 10.